



*Mairie d'Aumont en
Halatte*

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

*Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 novembre 2016 s'est réuni le lundi 28 novembre 2016 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames BOUTOILLE, CARTON, CORMARY, DEL RIO, FIEVET-BAUDEN, JAUNET
Messieurs COURSIMAULT, GROSPIRON, MARVILLE

ABSENTS EXCUSES :

Madame DIVAY (Pouvoir à Mme DEL RIO)
Monsieur PALMER (Pouvoir à Mme JAUNET)

ABSENTS :

Madame DENIS
Messieurs GRATTIERI, HUON de KERMADEC, ROTHER

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

1/Désignation du secrétaire de séance

Christel JAUNET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2/Approbation du compte-rendu du 21 novembre 2016

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 21 novembre 2016.

3/Mise en place du RIFSEEP

Madame CORMARY nous rend compte de la formation qu'elle a faite par l'ADICO et explique que pour 2016, les anciennes primes, à savoir l'IAT et l'IEMP peuvent être attribuées ; le nouveau régime sera mis en place au 1^{er} janvier 2017. L'IAT et l'IEMP seront remplacées par l'IFSE liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (prime mensuelle) et le CIA, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent (prime annuelle).

Pour 2016, Madame le Maire propose de voter le taux maximum au prorata du temps de travail pour la secrétaire, à savoir 1182.40 € pour l'IEMP et 377.97 € Pour l'IAT.

Il n'est pas possible de verser une prime à un agent en CUI.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les primes de la secrétaire.

4/Demande de subvention pour le « 4L TROPHY 2017 »

Nous avons reçu une demande de subvention pour participer au rallye « 4L TROPHY 2017 ». Considérant que la commune a toujours refusé de subventionner des associations et actions autres qu'Aumontoise, le *Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention.*

5/Questions diverses

Les conseillers municipaux proposent d'ouvrir la mairie le vendredi matin de 9h à 11h. A compter du 1^{er} janvier 2017, la mairie sera ouverte au public le vendredi matin de 9h à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 20h35.

Christel JAUNET

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	